

AMBASSADE DE FRANCE EN POLOGNE

Le Conseiller de coopération
et d'action culturelle
Directeur de l'Institut Français de Varsovie

N° 85/SCAC

Varsovie, le 2 mars 2010

Attestation

Je soussigné, Gilles Carasso, Conseiller de coopération et d'action culturelle auprès de l'Ambassade de France en Pologne certifie par la présente que Madame Urszula Bisek a assuré un interprétariat, pour les besoins de nos services, du polonais en français et dans le sens inverse, au cours de différentes occasions, a savoir :

- Le 17/11/2005 – pendant un déjeuner offert à la résidence de France à l'occasion de la visite de l'écrivain Anna Gavalda en Pologne (interprétariat consécutif pour M. Pierre Ménat, Ambassadeur de France, 1 demi-journée)
- Le 17/02/2006 – pendant un dîner offert à la résidence de France à l'occasion de la visite du chef d'orchestre, Marc Minkowski en Pologne (interprétariat consécutif pour M. Pierre Ménat, Ambassadeur de France, 1 demi-journée)
- Le 07/04/2006 – pendant une conférence organisée par le Point National de Contact polonais sur le 7^{ème} PCRDT (interprétation simultanée, pour l'Attaché pour la Science et la Technologie, 2 demi-journées)
- Le 18/05/2006 – pendant une manifestation organisée par le SCAC de l'Ambassade de France et l'Institut Français de Varsovie autour du 51^{ème} Salon International du Livre de Varsovie (interprétariat consécutif pour M. Pierre Ménat, Ambassadeur de France, 1 demi-journée)
- Le 06/2006 – pendant un cocktail donné à la résidence de France en l'honneur des boursiers du Gouvernement Français (interprétariat consécutif pour M. Pierre Ménat, Ambassadeur de France, 1 demi-journée).

Cette attestation est délivrée à l'intéressée pour valoir ce que de droit.

